



**PRÉFÈTE
DE L'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des territoires
Bureau de l'environnement
Installations classées pour la protection de
l'environnement**

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

**Arrêté portant ouverture d'une consultation du public
sur une demande d'enregistrement en vue de
créer un entrepôt logistique de stockage de matières combustibles
SCI VADY
Commune d'Amblainville**

Conformément aux dispositions des articles L 512-7 et suivants du code de l'environnement, la préfète de l'Oise a prescrit, par arrêté préfectoral, une consultation du public sur la demande d'enregistrement présentée par la SCI VADY, relevant de la rubrique n° 1510-2 pour l'activité soumise à enregistrement.

Le projet de la SCI VADY vise à créer un entrepôt logistique de stockage de matières combustibles d'une surface de 25487 m² composé de deux cellules accolées.

La consultation publique aura lieu du mercredi 6 juillet 2022 au mercredi 3 août 2022 inclus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier de demande d'enregistrement sur le site internet des services de l'État dans l'Oise :

<http://www.oise.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Les-installations-classees/Procedure-d-enregistrement-ou-d-autorisation-temporaire-consultation-du-public>

et formuler ses observations à la préfète de l'Oise **par lettre adressée à la direction départementale des territoires - service de l'eau, de l'environnement et de la forêt, bureau de l'environnement, 2 boulevard Amyot d'Inville, BP 20317, 60021 Beauvais cedex** ou **par voie électronique à l'adresse mail :**

ddt-seef-environnement@oise.gouv.fr

en précisant dans l'objet du courrier « **enregistrement-consultation publique – SCI VADY** ». Ces observations devront être transmises avant la fin du délai de la consultation du public.

Le public pourra également prendre connaissance du dossier de demande d'enregistrement et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet en mairie d'Amblainville, aux heures d'ouverture au public.

Un dossier sera également mis à disposition du public en mairie de Méru, commune située dans le périmètre de l'installation projetée, aux heures d'ouverture au public.

Toute information sur le dossier peut être demandée auprès de Mme Delphine Hédouin, Directrice de Projet - Tél. : 07 57 45 16 59 – mail : delphine.hedouin@capstone.fr - Capstone Construction, Le Drakkar, Parc Eco-Normandie 76430 Saint Romain de Colbosc - et à la direction départementale des territoires, service de l'eau de l'environnement et de la forêt, bureau de l'environnement, 2 boulevard Amyot d'Inville, BP 20317, 60021 Beauvais cedex ou ddt-seef-environnement@oise.gouv.fr ;

La Préfète de l'Oise est l'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement qui peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article L.512-7, ou d'un arrêté préfectoral de refus.